

# DASSAULT AVIATION

## Compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire du 18 mai 2017

### ***Dividende de 12,1 € par action***

#### ***Quorum***

Atteint pour l'Assemblée :

- . 75 actionnaires présents,
  - . 0 actionnaire représenté par un tiers,
  - . 0 pouvoir au Président,
  - . 331 actionnaires ayant voté par correspondance,
- soit 406 actionnaires représentant au total 6 355 621 actions soit 77,39% des actions ayant le droit de participer au vote.

#### ***Exercice 2016 / évènements significatifs post clôture / objectifs 2017 et perspectives***

M. Éric TRAPPIER, Président-Directeur Général de la Société, préside l'Assemblée. Il présente les évènements majeurs intervenus depuis la clôture de l'exercice 2016 et les activités du Groupe au cours dudit exercice 2016. Il commente ensuite les résultats 2016, les évolutions intervenues sur le capital de la Société, les objectifs 2017 et les perspectives dans le domaine militaire et des avions d'affaires FALCON.

Après le résumé fait par les Commissaires aux comptes de leurs rapports, il répond aux questions des actionnaires.

#### ***Vote des résolutions***

L'Assemblée a approuvé :

. à la majorité des voix des actionnaires votants présents, représentés ou ayant voté par correspondance, requise en assemblée générale ordinaire :

- les comptes annuels 2016 de la Société mère se soldant par un bénéfice de 257 millions d'euros,
- les comptes consolidés 2016 du groupe DASSAULT AVIATION se soldant en données IFRS par un bénéfice de 379 millions d'euros,
- la distribution d'un dividende de 12,1 € par action (mis en paiement à compter du 21 juin 2017) et l'affectation du solde du bénéfice non distribué au report à nouveau,
- l'option offerte aux actionnaires qui le souhaitent de percevoir tout ou partie de ce dividende en actions,
- les éléments de la rémunération due et attribuée en 2016 au Président-Directeur Général, celui-ci n'ayant pas pris part au vote,
- les éléments de la rémunération due et attribuée en 2016 au Directeur Général Délégué, celui-ci n'ayant pas pris part au vote,

- la politique de rémunération 2017 du Président-Directeur Général, celui-ci n'ayant pas pris part au vote,
- la politique de rémunération 2017 du Directeur Général Délégué, celui-ci n'ayant pas pris part au vote,
- le quitus aux membres du Conseil d'administration,
- la ratification des nominations de Mesdames Catherine Dassault et Mathilde Lemoine en tant qu'administrateurs pour la durée restant à courir du mandat de leurs prédécesseurs, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2020 sur les comptes de l'exercice 2019,
- la convention réglementée relative à une location immobilière consentie par GIMD, GIMD ainsi que les administrateurs communs à la Société et GIMD n'ayant pas pris part au vote,
- la convention réglementée relative au contrat de cession conclu avec AIRBUS GROUP SAS, AIRBUS GROUP n'ayant pas pris part au vote,
- l'autorisation à donner au Conseil d'administration pour permettre à la Société d'opérer sur ses propres actions dans le cadre d'un programme de rachat d'actions ;

. à la majorité qualifiée des deux-tiers des voix des actionnaires votants présents, représentés ou ayant voté par correspondance, requise en assemblée générale extraordinaire :

- l'autorisation à donner au Conseil d'administration de réduire le capital social de la Société par annulation d'actions achetées ou à acheter dans le cadre d'un programme de rachat d'actions ;

. à l'unanimité des voix des actionnaires votants présents, représentés ou ayant voté par correspondance :

- les pouvoirs d'usage pour les formalités consécutives à l'Assemblée.
-